

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0032/2021

**Objet : arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public communal pour renouvellement
BTA FS rue André Du Vigneau**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1,

Vu le code de la sécurité routière, et notamment son article L.113-2,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2018 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occuper le domaine public communal,

Vu la demande en date du 28 mai 2021, reçu en Mairie le 03 juin 2021, par laquelle Monsieur Christopher LE CALLONEC, représentant la Société ENEDIS – Ingénierie Val de Loire domiciliée 18 rue Galilée – 41260 LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public rue André Du Vigneau à SARGÉ SUR BRAYE pour effectuer un renouvellement BTA FS,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Christopher LE CALLONEC est autorisé à occuper le domaine public rue André Du Vigneau à SARGÉ SUR BRAYE pour effectuer un renouvellement BTA FS.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à partir du 07 juin 2021 et ce pendant la durée du chantier.

Article 3 : Le permissionnaire devra s'acquitter d'une redevance d'un montant fixé conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissures, la commune de Sargé sur Braye fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Christopher LE CALLONEC, ENEDIS – Ingénierie Val de Loire, 18 rue Galilée – 41260 LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR
- Madame l'Adjudant-Chef de gendarmerie de Mondoubleau

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye.

Fait à Sargé sur Braye, le 04 juin 2021

Le Maire,
Martine ROUSSEAU

